

Canicule : la Puissance publique engage sa responsabilité

Notre pays connaît une seconde période de canicule après celle de fin Juin/début Juillet

Cette dernière n'avait duré que quelques jours, mais Santé Publique France constatait déjà, dans son bulletin de veille du 23 Juillet, une augmentation de surmortalité touchant pour plus de 85% des personnes âgées.

Depuis 2003, la France enregistre ainsi chaque année des milliers de décès en excès du fait de ces vagues de fortes chaleurs.

La seconde vague que connaît actuellement notre pays, annoncée plus longue et plus intense, laisse donc craindre le pire.

Car si depuis 2003 l'Etat a créé des systèmes de veille et alerte bien plus efficaces ainsi que des plans et protocoles connus de l'ensemble des professionnels, la Puissance publique n'a pour ainsi dire engagé aucune mesure significative visant à renforcer le nombre de professionnels auprès des personnes âgées fragiles.

Or, il ne suffit pas de climatiser pour les prémunir des fortes chaleurs. L'essentiel de l'accompagnement permettant de mettre en œuvre toutes les préconisations relève de l'accompagnement humain, a fortiori auprès de personnes souffrant de troubles de la mémoire, visant notamment à régulièrement hydrater, prendre une douche ou porter des linges frais, surveiller toute hausse de température.

Selon tous les modèles et avis d'experts climatiques, ces périodes de canicule vont à l'avenir devenir de plus en plus fréquentes et prolongées. Et l'un des enseignements majeurs de la canicule de 2003 est qu'il est possible de mourir de coups de chaleur.

Il est donc de la responsabilité de l'Etat de cesser de gérer ces périodes au coup par coup comme se gère des crises, pour engager notre pays dans un plan d'adaptation du secteur de l'aide aux personnes.

A défaut, et comme cela est encore le cas en repoussant toujours plus loin le projet de Loi Grand Age Autonomie (promis par E. MACRON pour fin 2018) ou cherchant sans cesse à diminuer les budgets dédiés à ce secteur (comme le demande F. BAYROU ou le pratique de trop nombreux Départements), l'AD-PA considère que la Puissance publique engage sa responsabilité en inaction vis-à-vis des français et des milliers de décès annuels évitables qui continueront d'être recensés.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez l'AD-PA sur LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/